



Les jurons : garant de l'authenticité du discours ? Cas de *Foutre* !

Sonia Bouchareb

Université de Sousse, Tunisie

sonia.bouchareb@flsh.u-sousse.fr

<https://orcid.org/0009-0001-5362-6280>

Reçu le 19-08-2024 / Évalué le 27-09-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé

Il s'agit de confirmer le postulat de Anscombe (2009a : 4) selon lequel il existe un lien entre la catégorie des marqueurs d'attitude énonciative qui englobe les adverbes d'énonciation du type *franchement*, *sincèrement* et *honnêtement*, les adverbes d'intensité tels *vachement*, *diablement* et *foutrement* et une catégorie en apparence fort éloignée, celle des exclamatives, et en particulier des interjections. Pour ce faire, nous étudierons les caractéristiques sémantiques et syntaxiques de l'interjection juron *Foutre* !. Nous verrons que ce juron constitue non seulement un marqueur d'attitude énonciative mais aussi un garant de l'authenticité du discours.

Mots-clés : marqueur d'attitude énonciative, interjection, juron

**Swearing: a guarantee of speech authenticity?
The case of *Foutre*!**

Abstract

The aim is to confirm Anscombe's (2009a : 4) postulate that there is a link between the category of enunciative attitude markers, which includes enunciative adverbs such as *franchement*, *sincèrement* and *honnêtement*, adverbs of intensity such as *vachement*, *diablement* and *foutrement*, and an apparently very distant category, that of exclamatives, and in particular interjections. To this end, we'll examine the semantic and syntactic features of the swear word *Foutre* !. We'll see that this swearword constitutes not only a marker of enunciative attitude, but also a guarantor of discourse authenticity.

Keywords: enunciative attitude marker, interjection, swearword

Ils veulent rester ? Eh bien ! Foutre, qu'ils restent !
Louis XVI (1754-1793), le soir du 23 juin 1789

Introduction

Les jurons qui nous échappent (*Merde ! Putain ! Foutre !....*) lorsque nous ratons le train ou que l'attitude d'une personne nous exaspère à un plus haut point ou que la beauté d'une femme ou d'un homme suscite notre grande admiration ou encore lorsque nous sommes à bout d'arguments, etc. sont la manifestation prototypique de la fonction émotive du langage (Drescher, 2004 : 20). Ils permettent au locuteur d'extérioriser une émotion vive, violente et incontrôlable. Son emploi choque souvent, notamment lorsqu'il est proféré en public, par des gens « bien éduqués », par les « élites » d'une société ou par des femmes car les jurons relèvent du « « bas-langage » : langage défini par contraste avec le langage relevé des gens bien élevés » (Chastaing, Abdi, 1980 : 36). Ils sont aussi provocation car, en les employant, on s'oppose consciemment ou inconsciemment à une société qui nous contraint à bien se tenir (respect des codes de la morale établie) et à respecter l'autre. Ils effraient aussi car celui qui les profère a perdu tout contrôle verbal et pourrait même perdre tout contrôle physique.

Nous verrons, dans le cadre de cet article, que le juron a aussi une fonction discursive que nous expliciterons moyennant deux concepts clés issus de la pragmatique intégrée, et plus précisément de la linguistique de l'énonciation : celui de « modalisateur » et de « marqueur d'attitude énonciative ». Nous montrerons, entre autres, que le juron *Foutre !* constitue un modalisateur qui relève de la catégorie générale des marqueurs d'attitude énonciative. Cette catégorie générale, identifiée sur la base d'une valeur sémantico-pragmatique particulière, caractérise prototypiquement une classe particulière d'adverbes du type *sincèrement*, *franchement*, *honnêtement*, etc. Peut-on alors affirmer qu'il existe un lien, d'ordre sémantique et/ou syntaxique, entre ces deux classes de mots en apparence fort différentes (celle des adverbes d'énonciation et celle des interjections, notamment les « interjections – jurons » (terminologie de Rouayrenc (1996 : 97)) ?

Nous nous sommes basée, dans le cadre de ce travail, sur des exemples attestés issus majoritairement de *Frantext* et de *Google livres*.

1. Il était une fois, le juron

Les dictionnaires de langue, notamment le *Trésor de la langue Française informatisé* (désormais *TLFi*), le *Grand Larousse de la Langue Française* (désormais *GLLF*) et le *Nouveau Petit Robert* (désormais *NPR*) s'accordent sur le fait que le juron est une exclamation, une interjection grossière ou familière. Les termes « exclamation » et « interjection » employés pour définir le terme « juron » désignent deux expressions de la subjectivité, employées l'une pour l'autre. Cette identification s'explique, selon les dictionnaires de langue consultés, notamment le *TLFi* et le *NPR*, par le fait que l'exclamation et l'interjection sont avant tout des cris. L'exclamation est un « cri exprimant une émotion vive » (article *exclamation*). Elle est un cri de joie, de surprise, d'indignation, etc. et c'est en ce sens que ce terme est présenté comme l'équivalent du terme « interjection ». L'interjection est, elle aussi, un cri. Elle est « une sorte de cri qu'on jette dans le discours pour exprimer un mouvement de l'âme, un état de pensée, un ordre, un avertissement, un appel. » (Grevisse, 1964 : 1002 (§987)) L'interjection est exclamation car elle est également manifestation d'une émotion vive, spontanée et irrépressible (sens large). La rencontre de ces deux termes est donc liée à leur mode d'articulation, à leur rapidité de manifestation, le terme « cri » étant lié à l'articulation spontanée du son (Świątkowska, 2000 : 36). D'ailleurs, souvent, dans les dictionnaires de langue (cas du *NPR*, notamment), un terme est classé comme interjection puis défini comme exclamation :

Merde : interjection familière

Exclamation de colère, d'impatience, de mépris, de refus.

Diantre : interjection

Exclamation qui marque l'affirmation, l'imprécation, l'admiration, l'étonnement.

En grammaire, l'interjection désigne une classe grammaticale qui regroupe des éléments assez hétérogènes allant des cris ou onomatopées

(*Aïe ! Oh ! Boum !* etc.) à la phrase (*Vive les vacances !*). Rouayrenc précise, en effet, que : « [...], si toutes les interjections ne sont pas des jurons, tous les jurons sont des interjections » (1996 : 95). De ce classement grammatical, nous pouvons déduire certaines propriétés générales de nature morphologique et syntaxique du juron (nous verrons ultérieurement, dans le cadre de notre étude syntaxique, si ces propriétés sont vérifiées pour *Foutre !*). Ceux-ci sont invariables. Ils peuvent constituer à eux-seuls un énoncé (ce sont alors des mots phrases) ou s'insérer dans une phrase à différentes positions (généralement en début ou en fin de phrase) sans s'intégrer à sa structure. Ils n'assument aucune fonction syntaxique dans la phrase.

L'adjectif « familier » employé pour définir le juron désigne, quant à lui, un registre de langue. Il s'agit d'une marque d'usage, c'est-à-dire « d'une étiquette que le lexicographe attribue à une lexie pour signaler une contrainte sur l'emploi de cette dernière » (Polguère, 2020). Il précise ainsi que les jurons s'emploient dans certaines situations de communication et pas dans d'autres. Ils sont généralement réservés à des situations de communication sans contrainte sociale ou institutionnelle et impliquent « un degré d'intimité entre les interlocuteurs » (Dubois et *al.*, 1973 : 206, article *familier*). L'adjectif « familier » a donc trait à la situation de communication. L'adjectif « grossier », lui, constitue un jugement de politesse : dire du juron qu'il est une exclamation grossière, c'est dire qu'il est « contraire à la bienséance, ou à la décence » (TLFi, article *grossier*). D'ailleurs, dans un souci de bienséance, celui-ci s'écrit « f » et se prononce « fé » :

1. *Les B, les F voltigeaient sur son bec ; Les jeunes sœurs crurent qu'il parlait grec., Gresset, Vert-Vert, IV. (Littré, article bougre)*

Les adjectifs « trivial » et « vulgaire » donnés comme synonymes de l'adjectif « grossier » par les dictionnaires de langue susmentionnés constituent, eux aussi, des marques d'usage que l'on retrouve dans les dictionnaires pour qualifier certains mots vedettes dont certains jurons tels que *Foutre !, Merde !* (selon le *Dictionnaire de l'Académie Française*, 9^e édition). Ils impliquent un « jugement moral sur le contenu des termes » employés (Dubois et *al.* 1973 : 206). Il s'agit généralement d'une

appréciation axiologique péjorative, évaluation que l'on retrouve d'ailleurs dans le suffixe à valeur péjorative – *on* du mot « juron », dérivé du verbe « jurer ». Si l'emploi des jurons est condamnable, c'est parce que ces épithètes (« vulgaire » et « trivial ») qui font intervenir la notion de grossièreté « sont souvent en relation avec les parties du corps que la décence ordonne de couvrir et avec leurs fonctions » (Grevisse, Goosse, 2016 : 24 (§13 (b))).

Les différents termes employés dans cette définition dictionnaire commune du terme « juron » mettent en évidence différents aspects du juron : son mode d'articulation (cri), son caractère affectif (expression d'une émotion vive) et son caractère social (interjection contraire à la bienséance, réservée à une situation de communication informelle). Nous nous proposons, dans le travail qui suit, de nous focaliser sur le juron *Foutre* !, objet du présent article.

2. Le juron *Foutre* !

Foutre appartient à la classe grammaticale du verbe¹ : il s'agit du verbe transitif *foutre*, à l'infinitif. Il est issu du latin *futuere* « avoir des rapports avec (une femme) », en parlant d'un homme (*Dictionnaire Historique de la Langue Française*, article *foutre*). Il peut être employé intransitivement avec le sens de « faire l'amour » (ex. 2) ou transitivement, avec le sens de « posséder sexuellement » (ex.3) :

2. *M. de Lameth, qui avait conservé dans un âge très avancé la puissance ithyphallique, disait que, dans sa jeunesse, il bandait tous les jours, mais ne foutait que le dimanche.*

Mérimée, *Lettres F. Michel*, 1870, p. 46. (cité par TLFi, article *foutre*¹)

3. *Je suis ce soir, au chemin de fer, à côté d'un ouvrier complètement saoul, qui répète à tout moment : « Non, je ne la foutrais pas, quand on me donnerait tout Paris... oui, tout Paris, non, je ne la foutrais pas ! » (Goncourt, Journal, 1872, p. 900). (cité par TLFi, article *foutre*¹).*

¹ Selon le TLFi (article *foutre*3), l'interjection *foutre* constitue l'emploi exclamatif de *foutre*¹, c'est-à-dire du verbe *foutre*, idée que nous retrouvons également en ces termes chez Rouayrenc : « Le nom n'est pas la seule catégorie grammaticale à pouvoir être interjection. Il y a aussi l'adjectif : Mince ! variante de merde ; le verbe : foutre ! » (1996 : 96).

En tant que juron, *foutre !* est une interjection à fonction expressive, employée généralement dans le cadre du discours direct par un locuteur qui manifeste ses émotions *hic* et *nunc*². Selon la tonalité qui l'anime ou qui la nuance et selon les circonstances de son émission, l'interjection *Foutre !* peut exprimer aussi bien la colère que la joie, le soulagement que l'affliction, l'admiration que la consternation, etc.

4. — *Tenez, dit Callinan. Il sortit de sa poche un grand mouchoir vert orné de harpes d'or placées aux quatre coins.*

— *Foutre ! s'écria Caffrey. Quelle élégance !* (admiration)

— *Un cadeau de ma fiancée, expliqua Callinan.*

Queneau pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p.236 (Frantext)

5. *La nuit était tombée et Jean-Baptiste avançait le long de la rue du Caire. S'immobilisant après un énième demi-tour, son visage se raidit et ses yeux exprimèrent un réel désespoir. En fait, l'homme enrageait. Ce soir, Marie était introuvable !*

Foutre ! jura-t-il tout haut, reprenant sa marche en une allure un peu lourde. (violent dépit)

Prenay-Declercq, *Le complot du Bazar français*, 2022, p. 146.

En effet, employé dans une phrase exclamative ou seul suivi d'un point d'exclamation, il peut exprimer une variété d'états affectifs (étonnement, surprise, joie, indignation, colère, etc.) même si, en tant que juron, il est conventionnellement associé à un état dysphorique, à des sentiments négatifs (colère, haine, mépris, etc.) car, selon Guiraud, les jurons « sont des jurements dévalorisateurs et péjoratifs » (1975 : 103). Il exprime un jugement de valeur négative. Il s'agit alors d'un modalisateur appréciatif axiologiquement négatif. Cette coloration sémantique négative qui le caractérise (décelable, comme nous l'avons déjà souligné *supra*, dans sa forme même en tant que mot dérivé constitué du suffixe péjoratif – *on* !) est liée à son origine verbale triviale relevant du domaine tabou de la sexualité. Cette interjection-juron, qui oscille entre grossièreté et vulgarité,

² Les interjections en général et les jurons en particulier sont « des expressions déictiques, dont la signification s'actualise en situation » (Riegel *et al.*, 2014 : 772). En effet, le contenu sémantique de l'interjection est partiellement déterminé par les éléments déictiques comme moi, toi, ici, maintenant, etc. qui acquièrent leur valeur référentielle par renvoi obligatoire à la situation d'énonciation. Quand, par exemple, du fait que j'ai raté mon train, je m'exclame « Foutre ! », je m'indique à moi-même, à mon /mes interlocuteur/s que quelque chose ici, maintenant m'agace.

se rapporte à l'acte de copuler, acte tabou dont il est « interdit » de parler en public.

Ce terme encanaillé par son origine grossière, en emploi interjectif, pourrait être qualifié de « interjection éjaculatoire³ », c'est-à-dire interjection proférée avec force et violence sans délicatesse et sans aucun respect (non-respect du ou des interlocuteur (s), notamment de leur âge, sexe, culture, religion, etc.), de la situation de communication formelle, des conventions sociales, etc.). La philosophe britannique, Rebecca Roache, spécialiste de la question, souligne sur ce point que :

[...] l'un des aspects scandaleux du juron consiste à évoquer des sujets dont on sait que les autres ne les [sic] aiment pas, et dont ils savent que nous savons qu'ils ne les aiment pas. Cela signale donc un manque de respect et de considération⁴.

Il s'agit alors d'« agressivité verbale », « d'explosion verbale non contrôlée », de « rot linguistique », etc. Voilà autant d'expressions utilisées pour souligner l'emploi inapproprié et inconvenant de cette interjection.

Prononcer *Foutre !* dans un contexte inapproprié (par exemple, dans un train bondé de personnes d'âge et de sexe différents) et surtout, en compagnie féminine, donne une image négative de soi (ex. 6), ce qui nécessite généralement des excuses (ex.7) :

6. - *Le train repart, dit Jacques.*

- *Il fait froid, dit Garamuche.*

- *On joue aux cartes ? dit Raymond.*

- *Foutre non ! dit Brice.*

- *Vous n'êtes pas galant, dit Corinne.*

Vian Boris, *Les fourmis*, 1949, p.40 (*Frantext*)

7. *M. de Calonne, voulant introduire des femmes dans son cabinet, trouva que la clé n'entrait pas dans la serrure. Il lâcha un f... d'impatience ; et, sentant sa faute : « Pardon, Mesdames ! dit-il, j'ai fait bien des affaires dans ma vie, et j'ai vu qu'il n'y a qu'un mot qui serve. » En effet, la clé entra tout de suite. (Chamfort 1740- 1794).*

³ Huston, par exemple, parle des mots tabous, dont relève les jurons, en termes d'« éjaculations » (1996 : 126). Damourette et Pichon définissent les interjections (et par voie de conséquence, les jurons) comme des éjaculations émotives (1968).

⁴ Citation issue d'un entretien avec la philosophe Rebecca Roache, spécialiste de la question des jurons, disponible via le lien : <https://www.philonomist.com/fr/entretien/ce-que-nos-jurons-disent-de-nous> [consulté le 24 juillet 2024].

Boudet, *Les mots de l'histoire : dictionnaire historique universel des mots, des mœurs et des mentalités*, 1990, p. 440 (Google livres)

Foutre ! garde sa valeur sexuelle tabou jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Rey (2010) précise que « le sens non sexuel est assuré à partir de la Révolution française, en particulier avec les textes d'Hébert (dans son journal le Père Duchesne). » (*Dictionnaire Historique de la Langue Française*, article *Foutre*). Les *foutres* (de même que les *bougres*) offusquent toujours autant à cette période révolutionnaire parce qu'ils caractérisent le parler des Sans-culottes (révolutionnaires populaires), partant le parler populaire des gens de bas étage. En effet, Hébert, auteur de l'un des journaux les plus célèbres de la Révolution française (publié de 1790 à 1794), disait : « Moi aussi je sais parler latin mais ma langue naturelle est celle de la sans-culotterie. Il faut jurer avec ceux qui jurent, foutre ! » (Biard, 2009 : 15). D'ailleurs, ce journal est présenté par les historiens comme « une feuille placée sous le sceau de la grossièreté » (*op.cit.*) pour usage abusif du juron *Foutre !*, entre autres. Aujourd'hui, ce juron n'est plus qu'un juron délesté de son sens grossier, peu usité, voire désuet. Jurer *Foutre !* de nos jours pourrait susciter la surprise voire même le rire !

3. *Foutre !* marqueur d'attitude énonciative

En tant qu'interjection-juron, *Foutre !* permet au locuteur de manifester ses sentiments. Il sert, plus précisément, à montrer un état affectif et non à le décrire (Ducrot, 1984, Anscombe, 2009a, 2009b). Selon Anscombe, « c'est toute la différence entre *Je suis soulagé* (description) et *Quel soulagement !* ou encore *Ouf !* (monstration). » (2009a : 4). Le locuteur de *Foutre ! Quelle élégance !* par exemple, ne décrit pas sa grande admiration, il en fait montre à travers l'énonciation. Ducrot (1984 : 200), dans le cadre de sa théorie polyphonique de l'énonciation, a lui aussi souligné le fait que l'interjection situe l'émotion vive dans l'énonciation même puisqu'elle est l'effet immédiat du sentiment positif ou négatif qui la déclenche. Il affirme, en effet, que « [e] n disant *Hélas !* ou *Chic !*, on colore sa propre parole de tristesse ou de joie : si la parole fait connaître ces sentiments, c'est dans la mesure où elle est elle-même triste ou joyeuse » (*op.cit.*).

De ce fait, le juron *foutre !* appartient à la catégorie sémantique des marqueurs d'attitude énonciative, classe nettement représentée par les adverbes d'énonciation, notamment *franchement*, *sincèrement* et *honnêtement* identifiés par leur valeur sémantique particulière à savoir celle de manifester l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énonciation. Ainsi, « en disant *Sincèrement, ça ne casse pas des briques*, on ne se décrit ni ne se présente comme sincère, on parle depuis sa sincérité. » (Anscombe, 2009a : 3).

Jurer *Foutre !*, c'est se montrer authentique, tel qu'on est, loin de toute hypocrisie sociale. Dire *Foutre ! Quelle beauté !* (en parlant de Marie, par exemple), c'est trahir un sentiment d'admiration si vif que le locuteur perd tout contrôle. Cette admiration n'est pas assertée, ce que l'on ferait dans un énoncé comme *Je suis admiratif de sa beauté* mais « jouée » (Ducrot, Anscombe, 1983 : 95) et (je dirai même) « jurée ». En jurant, le locuteur augmente la force de sa parole. Il lui donne une valeur affective particulière (la sincérité) et, par là même, une valeur modale de vérité : ce qu'il dit est sincère, donc vrai (du moins pour le locuteur lui-même). L'interlocuteur ne peut que reconnaître la véridicité de ce qui est énoncé. En effet, si le locuteur est sincère au point de faire fi des convenances sociales, je ne peux refuser de reconnaître que Marie est belle et même, qu'elle est belle au point susciter de dire/de s'exclamer « *Foutre !* ». Le Père Duchesne, personnage éponyme du journal révolutionnaire d'Hébert (1790-1794), dont les *foutres* pullulent dans ses discours, confirme cette fonction discursive des jurons :

Tous ceux qui aiment la franchise et la probité ne s'effarouchent pas des bougres et des foutres dont je larde par-ci, par-là, mes joies et mes colères ; les oreilles si délicates qui sont déchirées de mes expressions les trouveraient délicieuses si je voulais être l'apôtre de l'aristocratie [...] Il est donc clair que ceux qui s'offusquent tant de mon langage n'aiment pas la vérité, et, comme je n'ai cessé de la dire, ceux à qui je déplais si fort sont à coup sûr des aristocrates. (Père Duchesne, n°257, juillet 1793) cité par Biard (2009 : 15).

Jurer permet donc au locuteur d'appuyer avec insistance son affirmation et donc de donner de la crédibilité à ses propos. En douter peut entraîner une réaction physique violente du locuteur comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

8. (Le locuteur est un prisonnier. Il est accusé d'avoir cherché querelle à un officier et gardien du corps du Roi :

— *ça aurait pu être possible, mais je ne connais pas ce porc d'ultra. Foutre ! Tu peux me croire, jura-t-il avec une animation de main montrant son agacement. Présente-le-moi ! Nous verrons qui dit la vérité. Y a pas plus menteur que ces Polichinelles !*

Preney-Declercq, *Traquenards : Paris et Colmar- 1822*, 2019, p.240, (Google livres)

Cette valeur modale de vérité a pour fondement l'origine juratoire du juron. En fait, en tant que jurement, c'est-à-dire « serment fait sans nécessité ni obligation » (TLFi, article *jurement*), le juron est « une caution de vérité » (Huston, 2002 : 136) qui exerce une contrainte sur le discours, obligeant celui-ci à être « vrai ». Par la présence du juron, « n'importe quelle affirmation peut prétendre être une description véridique du réel ; jurer, c'est essayer de *garantir* cette véridicité » (*Ibid.* : 133). Dans l'exemple 8, l'interlocuteur est appelé à croire sans hésitation l'information suivante : *je ne connais pas ce porc d'ultra*. Ce que dit le locuteur est sans conteste vrai car il a juré : *Foutre ! Tu peux me croire*. « Vrai » est la valeur de fiabilité attribuée par le locuteur à son énoncé. En jurant *Foutre !* celui-ci affirme son degré de certitude à l'égard de l'information donnée (il en est certain) et en même temps exprime de manière accentuée son engagement⁵ (le mouvement de la main accroît la force du juron) sur la fiabilité de ladite information. Il se porte garant de la fiabilité de son énoncé et est prêt à faire face à celui qui remet en question ses propos (*Présente-le-moi ! Nous verrons qui dit la vérité.*). *Foutre !* est donc un modalisateur logique, plus précisément un modalisateur épistémique. Ce juron constitue aussi un modalisateur affectif car en l'employant, le locuteur énonce aussi son engagement émotionnel dans sa propre énonciation. Celui-ci manifeste, en effet, un sentiment généralement négatif à identifier en fonction du cotexte ou de la situation d'énonciation. Il s'agit généralement, comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, de sentiments négatifs : la colère, le dégoût, l'agacement, etc. L'image que le dire du locuteur montre de lui n'est pas avantageuse, surtout si le locuteur est une femme. Celui-ci se montre comme un être mal éduqué et impulsif qui se laisse submerger par ses

⁵ Desclès (2009) associe l'engagement d'un locuteur au fait que celui-ci se porte garant de la fiabilité de son énoncé et inversement pour le désengagement. Engagement et désengagement du locuteur représentent le degré de responsabilité énonciative du locuteur. Ce degré de responsabilité énonciative est rendu manifeste par le moyen des modalisateurs épistémiques.

émotions violentes au point de perdre tout contrôle verbal, voire tout contrôle physique. D'ailleurs, l'interlocuteur peut le rappeler à l'ordre par des répliques réprobatrices telles : *Quelle galanterie ! Surveille ton langage ! Ton langage !* etc. comme dans l'exemple suivant :

En entrant dans le bureau du Cardinal, Conrad ne s'attendait pas à trouver autant de monde.

9. « Foutre ! Jura-t-elle entre ses dents.

— Langage, Conrad.

— Éminence. Dit-elle en s'inclinant. J'ignorais qu'il s'agissait d'une réunion.

Vauballan Alain, *Catacombes*, 2012, p. 23 (*Google livres*)

Nous retrouvons également ce lien juron-manifestation d'attitudes dans la notion de *performativité* inhérente aux serments et aux jurons. En effet, les serments et les jurons sont des performatifs. Tous deux réfèrent à l'acte de *jurer* qui, dans le cas du serment signifie « prononcer un serment » et dans le cas du juron, « proférer un juron ». Cette distinction d'ordre pragmatique est soulignée par la syntaxe : « le verbe *jurer* employé seul (« *il jura* », par exemple), renvoie pour ainsi dire indubitablement au juron, et non au serment » (Larguèche, 1992 : 235). Le verbe *jurer* a alors un emploi intransitif et a pour sujet une personne.

Les jurons appartiennent, plus précisément, à la classe des comportatifs, groupe très disparate de verbes performatifs qui renvoient aux attitudes et aux comportements sociaux tels « les excuses, les félicitations, les recommandations, les condoléances, jurons, défis » (Austin, 1970 : 154). Selon Austin, un comportatif tel « se dire offensé », « ne pas attacher d'importance », « rendre hommage », « critiquer », « grogner », etc. (*ibid.* : 161) inclut « l'idée d'attitudes et de manifestation d'attitudes à l'égard de la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un » (*op.cit.*). Les jurons peuvent, en effet, manifester de telles attitudes notamment dans le cas où ils constituent une réponse exclamative à une question, une attitude ou un comportement d'un ou des interlocuteur (s) même si le but d'un juron n'est pas de communiquer un message à quelqu'un (celui-ci n'ayant aucune « valeur communicative », selon Benveniste (1974)). Toutefois, ces émotions violentes peuvent avoir été déclenchées par « la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un » mais pas seulement ! Elles peuvent également avoir pour origine une voiture qui ne démarre pas,

un cheval rebelle qui refuse de pénétrer dans son enclos ou encore une douleur si vive qu'elle nous pousse à jurer *Foutre !* C'est à l'interlocuteur (ou aux interlocuteurs) présent (s) de faire un calcul interprétatif fondé sur différents paramètres (les circonstances de l'énonciation du juron, la situation d'énonciation ou le contexte linguistique, les indices extralinguistiques (gestes, mimiques et intonation)) pour identifier l'intention du locuteur, le sens et la cause de l'interjection proférée.

Les différentes valeurs sémantico-pragmatiques identifiées confirment bien l'appartenance sémantique de *Foutre !* à la catégorie énonciative des modalisateurs mais aussi à la catégorie plus générale des marqueurs d'attitude énonciative. Nous nous proposons de vérifier, dans le travail qui suit, si cette interjection-juron vérifie les propriétés syntaxiques inhérentes à cette catégorie générale.

4. Caractéristiques syntaxiques du juron *Foutre !*

Les marqueurs d'attitude énonciative, nous le rappelons pour mémoire, désignent, selon Anscombe (2009a, 2009b), les adverbes d'énonciation tels *sincèrement, franchement, honnêtement*, etc. qui, comme nous l'avons déjà précisé *supra*, reflètent l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Cette catégorie d'adverbes se distingue par des critères syntaxiques précis, recensés par Anscombe (2009b : 73) :

- a) ils ne peuvent figurer dans la portée d'une question oui-non ;
- b) ils ne peuvent être niés par une négation descriptive ;
- c) ils n'entrent que difficilement dans des relatives descriptives (i.e. relatives non essentielles à l'identification référentielle de son antécédent) ;
- d) ils n'admettent pas la coordination avec d'autres adverbes.

Nous avons déjà démontré ci-dessus que le juron *Foutre !* véhicule lui aussi cette valeur sémantique particulière mais celui-ci vérifie-t-il les caractéristiques syntaxiques propres à cette classe d'adverbes ?

Il est à noter qu'adverbes d'énonciation et interjections partagent un critère syntaxique commun : leur invariabilité. Ceux-ci ne varient ni en genre

ni en nombre. Toutefois, pour avoir la valeur sémantique particulière identifiée, ces adverbes d'énonciation ont une position particulière au sein de la phrase : ils sont détachés en tête de phrase. L'interjection *Foutre* ! quant à elle, a généralement une position initiale ou finale (ex.10). Elle est alors généralement suivie d'un point d'exclamation :

10. *Ah ! Cré nom de Dieu ! Foutre ! Qu'est-ce que c'est ? Jacques, encore un manquement de service ! Foutre !* (Goncourt, *Journal*, 1853, p. 111) (Frantext)

En fin d'une phrase exclamative ou interrogative, le juron incite à agir ou à répondre. En jurant, le locuteur adjure son interlocuteur ou ses interlocuteurs à donner suite à sa demande et montre surtout son impatience, son énervement ou sa colère :

11. (Erilien menace une jeune fille d'une matraque. Son amie intervient et la saisit.)
- *Lâche ça, foutre ! jura Erilien.*
(La jeune fille finit par lâcher la matraque. Erilien, rejeté violemment en arrière, s'écroule alors dans les bras d'une paysanne.)
- *Qui a ri, foutre ?*
Personne ne pipa.
Charlier, *La saison des tueurs*, 2013, p.23 (Google livres)

Qu'il soit en position initiale ou finale, *Foutre* ! constitue toujours une « décharge expressive » (Drescher, 2004 : 20) mais a une valeur pragmatique différente. Lorsqu'il précède l'énoncé, le juron *Foutre* ! crée un certain effet d'attente. L'interjection est généralement suivie d'une phrase d'explicitation qui en explique la cause :

12. (Callinan tend un grand mouchoir vert orné de harpes d'or placées aux quatre coins à Caffrey)
— *Foutre ! s'écria Caffrey. Quelle élégance !* (admiration)
Queneau pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p.236 (Frantext)

13. (Jean-Baptiste et Marie se disputent)

— *Espèce de fille de joie, vas-tu cesser de m'insulter ! Veux-tu que je te rappelle d'où tu viens ? La garce... Tu vas y retourner à la rue.*
— *Foutre ! Tu me dégoûtes, saloperie de daim huppé.* (dégoût et haine)
Preney-Declercq, *Le complot du Bazar français*, 2022, p. 386 (Google livres).

Selon Bres, le « chaperonnage de l'interjection par une phrase d'explicitation » (1995 : 83) notamment « lorsque le locuteur calcule que son interlocuteur ne dispose pas, pour l'interprétation, de certains éléments du contexte » (*op.cit.*) est une contrainte. Placée après l'énoncé, elle achève généralement la parole et souligne le paroxysme de l'émotion, source du juron. Elle a une valeur conclusive surtout lorsqu'elle est précédée de *Et puis* :

14. *Et puis foutre, conclut-il ! Tout bien réfléchi, il était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait aucune injustice là-dedans.*

Carcusse, *La vindication de Guillaume*, 2024, p. XI (Google livres)

Le juron *Foutre !* peut aussi être suivi d'une virgule, en position intercalée comme dans :

15. *Et puis, foutre, est-ce un journal intime, oui ou non ? Oui. Eh bien... doivent avoir un rapport plus ou moins lointain avec la... nuptialité. Je rougis d'avoir écrit ce vocable.*

Queneau, pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara* (1962) 1934 - *Journal intime*, p. 59 (Frantext)

Ces pauses (ou ces doubles pauses⁶) soulignent l'autonomie syntaxique de cette interjection. En effet, comme toute interjection, *foutre* n'a aucune fonction syntaxique dans la phrase : elle n'a pas de relation avec les autres éléments de la phrase. Elle peut donc être supprimée sans porter atteinte à la structure de la phrase mais le sens de l'énoncé perd en intensité et en expressivité :

16. *Elle surveille du coin de l'œil l'invité [...]. Foutre ! Quelle distinction !*

Queneau, *Pierrot mon ami*, 1943, p. 36 (Frantext)

16'. *Elle surveille du coin de l'œil l'invité [...] Quelle distinction !*

Lorsque ces pauses manquent, *foutre* renforce la négation en portant sur les adverbes de négation *rien* ou *pas* :

⁶ En position finale, l'interjection-juron *foutre !* est généralement précédée d'une virgule et suivie d'un point d'exclamation et en position intercalée, elle est encadrée par deux virgules.

17. *Je n'en sais foutre rien, bon Dieu ! Je vous jure ! Elle voulait peut-être nous faire chanter, je ne sais pas.*

Bright, *Torpeur intense*, 2007, p.145 (Google livres)

18. *Les jours de bataille, j'ai toujours été volontaire pour aller à l'abordage et ce n'était foutre pas pour les beaux yeux du roi.*

Aymé, *Vogue la galère*, 1947, p. 167 (Google livres)

Il peut également renforcer les mots phrases *oui/non*, réponses positive ou négative à une question :

19. [...] *Et toi, Frantz, toi qui t'es battu jusqu'au bout ? (Frantz rit grossièrement.) Tu es nazi ?*

FRANTZ

Foutre non !

Sartre, *Les Séquestrés d'Altona*, 1960, p.65 (Frantext)

20. *Octave, un peu ému*

Ah ! c'est vous l'ass... l'auteur de... ce qui s'est passé rue Molitor ?

TUPIN

Foutre oui, j'm'en vante.

Velloni della Ponte, *La massue : drame en un acte*, 1899, p.18 (Google livres)

L'interjection juron, en tant que pulsion, ne peut pas être l'objet d'une question *oui/non* (non rhétorique) dans la mesure où elle ne constitue pas une information que le locuteur veut communiquer. Elle n'est que raptus verbal.

21. *Foutre ! qu'elle était haute la Seine en janvier 1910.*

Benoziglio, *La boîte noire*, 1974, p. 97 (Frantext)

21'. **Est-ce que Foutre ! la Seine était haute en janvier 1910 ?*

La question totale susceptible d'être posée porte sur le degré d'intensité de l'adjectif « haute » et non sur l'interjection elle-même. La profération de l'interjection (de même que la modalité exclamative) est, en effet, un marqueur de haut degré de la propriété évaluée (ici, la hauteur) :

21''. *Est-ce que la Seine était haute en janvier 1910 au point de dire « Foutre ! » ?*

De même, elle ne peut être niée par une négation descriptive car elle n'a pas pour fonction de décrire un état psychologique, une émotion mais de

le/la montrer, de le/la trahir, mais elle peut entrer dans une relative descriptive :

22. *C'est vous qui l'avez recueilli à la porte de Buloz- ce chien à trois gueules, mais qui, foutre ! n'a pas trois têtes !*

Boulenger, *Les Dandys*, 1907, p. 418 (*Google livres*)

Foutre ! ne peut être coordonnée à une autre interjection mais elle s'ajoute souvent à une autre interjection, notamment *Ah !* :

23. — *Ta vie doit être triste ici maintenant que Joël et Mary ne sont plus là.*

— *Ah là là, monsieur Presle, ne m'en parlez pas. Ce que je m'emmerde ! Ce que je m'emmerde ! Ah, foutre !*

Queneau, pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p. 184 (*Frantext*).

Les différentes caractéristiques syntaxiques inhérentes à *Foutre !* (l'impossibilité de se combiner avec la négation descriptive, l'impossibilité de figurer dans la portée d'une question *oui-non* et l'impossibilité d'être coordonnée à une autre interjection) confirment le lien de parenté qui existe entre cette interjection-juron et les adverbes d'énonciation, éléments prototypiques de la classe générale des marqueurs d'attitude énonciative.

Conclusion

L'interjection-juron *Foutre !*, bien qu'encanaillée par son sens étymologique obscène, est d'un point de vue linguistique, un objet d'étude fort intéressant. Nous avons montré qu'elle n'est pas un simple cri de joie, de colère, d'indignation... Elle est à la fois modalisateur épistémique et modalisateur affectivo-axiologique. *Foutre !* trahit, en effet, des émotions violentes généralement négatives du locuteur. Celui-ci n'asserte pas ses émotions, ne les décrit pas : il les joue. Le juron attribue aussi à l'énoncé une valeur de vérité (« vrai ») par son origine « sermentielle » : le locuteur énonce ainsi sa vérité.

Nous avons également identifié le statut de marqueur d'attitude énonciative de *Foutre !*. D'un point de vue pragmatique, *Foutre !* marque effectivement une « attitude » énonciative que nous avons identifiée

comme « authentique ». En fait, l'interjection-juron marque un haut degré d'intensité au travers d'une attitude énonciative du locuteur : si celui-ci est franc au point de s'exclamer : *Foutre ! ce que Paul est élégant !*, je ne peux manquer de reconnaître que Paul est élégant, et si j'y suis obligé, c'est qu'il l'est à un point indiscutable (Anscombre, 2009b : 67).

D'un point de vue syntaxique, nous avons montré que ce juron vérifie les propriétés syntaxiques définitoires inhérentes aux adverbes d'énonciation. Nous en avons déduit l'existence d'un lien sémantique et syntaxique entre la classe des adverbes d'énonciation et celle des interjections (en particulier, celle des interjections jurons du type *Foutre* !), systématisé par la classe générale des marqueurs d'attitude énonciative. Il s'agit là d'une classe hétérogène regroupant des éléments qui ont pour point commun fondamental d'impliquer fortement le locuteur.

Bibliographie

Austin, J. L. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Le Seuil.

Anscombre, J.-Cl. 2009a. « Présentation. Les marqueurs d'attitude énonciative ». *Langue française*, n° 161, p. 3-8.

Anscombre, J.-Cl. 2009b. « Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative : le cas de la construction *tout* + adjectif ». *Langue française*, n° 161, p. 59-80.

Biard, M. 2009. *Parlez-vous sans culotte ?* Dictionnaire du Père Duchesne, 1790-1794. Paris : Tallandier.

Benveniste, E. 1974. La blasphémie et l'euphémie. In : Benveniste, E. *Problèmes de linguistique générale* II. Paris : Gallimard, p. 254-257.

Bres, J. 1995. « « Hoù ! Haa ! Yrrââ ! » : interjection, exclamation, actualisation ». *Faits de Langue*, n° 6, p. 81-91.

Chastaing, M., Abdi, H. 1980. « Psychologie des injures ». *Journal de Psychologie normale et pathologique*, n°1, p. 31-62.

Desclès, J.-P. 2009. « Prise en charge, engagement et désengagement ». *Langue française*, n° 162, p. 29-53.

Drescher, M. 2004. « Là tu te dis putain c'est souvent chaud. Jurons et hétérogénéité énonciative ». *Travaux de linguistique*, n° 49, p. 19- 37. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2004-2-page-19.htm> [consulté le 10 août 2024].

Dubois et al. 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.

Ducrot, O., Anscombre, J.-Cl. 1983. *L'argumentation dans la langue*. Paris : Mardaga.

- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Guiraud, P. 1975. *Les gros mots*. Paris : PUF.
- Grevisse, M. 1964. *Le bon usage*. Gembloux (Belgique) : Duculot.
- Grevisse, M., Goosse, A. 2016. *Le bon usage* (16^e édition). Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Huston, N. 2002. *Dire et interdire. Éléments de jurologie*. Paris : Payot & rivages.
- Largueche, E. 1992. « Le juron : paroles sans foi ni loi ou : du serment à l'injure ». *Le serment, 2. Théories et devenir*, édité par Raymond Verdier, CNRS Editions, p. 235-244. [En ligne] : <https://www.cairn.info/le-serment--9782271114280-page-235.htm> [consulté le 10 août 2024].
- Polguère, A. 2020. « Vers une approche systémique des marques d'usage. », Gueorgui, A. (dir.). *Marques de registre dans les dictionnaires bilingues*. Paris : Presses d'Inalco, p.7-26.
- Riegel, M. et al. 2014. *Grammaire méthodique du français* (5^e édition). Paris : PUF.
- Rouayrenc, C. 1996. *Les gros mots*. Paris : PUF.
- Świątkowska, M. 2000. *Entre dire et faire. De l'interjection*. Cracovie : Wydawnictwo UJ.

Dictionnaires consultés

DAF = Dictionnaire de l'Académie Française (9^e édition) [En ligne] : <https://www.cnrtl.fr/> [consulté le 10 août 2024].

DHLF = Rey, A. 2010 [1993, 1995, 2000]. (dir.). *Dictionnaire historique de la langue française*. Nouvelle édition. Paris : Dictionnaires Le Robert.

GLLF = Guilbert, L. et al. 1989. *Le Grand Larousse de la Langue Française*, vol.4, Paris : Larousse.

Le Grand Robert de la langue française, Tome IX. Paris : Le Robert.

NPR = Rey-Debove, J, Rey, A. 1993 [1967]. *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

TLFi = Trésor de la Langue Française informatisé. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> [consulté le 10 août 2024].



© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

